

EURL A.S.L.

Route de la Villette

08200 GLAIRE

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 6420Z

SIRET : 53308780500016



Pour copie certifiée
conforme

Expert Comptable : LUKAS Damien
BONDUELLE ASSOCIES
17 RUE MADAME DE SEVIGNE
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél : 0324336350
E-mail : cabinet@bonduelle-associes.fr

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A.S.L.

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue { biens services *			dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214		
					217		218	173 000	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production stockée*						224		
	Production immobilisée*						226		
	Subventions d'exploitation reçues						230	19	
Autres produits							232	173 019	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							234		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						236		
	Variation de stocks (marchandises)*						238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						242	13 517	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						244	831	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		603			250	128 122	
	Rémunérations du personnel*						252	13 465	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						254		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI	255					256		
	Dotations aux provisions						262	5	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260			264	155 940	
Total des charges d'exploitation (II)							270	17 080	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							280	1 445	
Produits financiers (III)							284	4 962	
Charges financières (V)							290		
Produits exceptionnels (IV)							300	649	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							306	4 583	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							310	8 330	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							312	8 330	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							316		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						318	3 823	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						322		
	Provisions non déductibles*						324	4 620	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						330	13 778	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		346		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249			350		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						354		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						356		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							358	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)							360	
Deductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		362		
	ZRD (44 terdecies)	981		JEI (44. sexies A)	989		364		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		366		
	ZFANG (44 quaterdecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		368		
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993		370		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						372	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						374	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						376	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						378	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						380	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							382		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							384		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							386		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						388			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							390	30 551	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							392		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							394		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							396	30 551	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EURL A.S.L.

Route de la Villette

08200 GLAIRE

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 6420Z

SIRET : 53308780500016



Pour copie certifiée
conforme

Expert Comptable : LUKAS Damien
BONDUELLE ASSOCIES
17 RUE MADAME DE SEVIGNE
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél : 0324336350
E-mail : cabinet@bonduelle-associes.fr

A.S.L.
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Route de la Villette
08200 GLAIRE
533 087 805 RCS SEDAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 8 330,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 330,34 euros
A la réserve légale	<u>416,52 euros</u>
Solde	7 913,82 euros

Un prélèvement sur les réserves sur le compte « autres réserves »	<u>12 286,18 euros</u>
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	20 200,00 euros

A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 1.35 euro par part	20 200,00 euros
---	-----------------

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20.200 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 28 Juin 2024.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

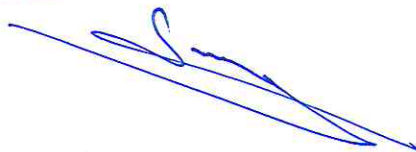
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
9 900,00 euros, soit 0,66 euro par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 9 900,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
15 000,00 euros, soit 1,00 euro par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

Pour copie certifiée
conforme



ANNEXE COMPTABLE

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE COMPTABLE

Pour copie certifiée
conforme

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
ANNEXES COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRES			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ces comptes annuels ont été établis le 07/03/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	1 075	
CORP.		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	1 075	
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		170 990	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	170 990	
		TOTAL GENERAL	172 065	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier		1 075	
CORP.		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		1 075	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			170 990	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL		170 990	
		TOTAL GENERAL		172 065	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	1 075			1 075
Emballages récupérables divers				
TOTAL	1 075			1 075
TOTAL GENERAL	1 075			1 075

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
SARL ARDENNE MONTAGE CHARPENTE - ROUTE DE LA VILL	15 245	221 820	50,00	73 779
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

- 1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)
- 2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

SARL ARDENNE MONTAGE CHARPENTE - ROUTE DE LA VILLETTE
08200 GLAIRE - 42992049900036

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) La valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (S B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EURL A.S.L.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	150 000			150 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	1 526	288		1 814
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	22 063		9 535	12 527
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 752	8 330	5 752	8 330
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	179 342	8 618	15 288	172 672